



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION DU MAIRE

#### N°53/22 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL PACA « REGION SUD » AU TITRE DU DISPOSITIF « MES COMMUNES D'ABORD » EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT ET DU VERDISSEMENT DE LA PLACE DE LA FENIRE

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6
- Considérant que le Conseil Régional propose aux communes un fonds régional au titre du dispositif « Nos Communes d'abord » dans le cadre de la transition énergétique,

Le Centre Commercial de la Fenièrre, construit dans les années 80 au sein d'un nouveau quartier de lotissements, est aujourd'hui vieillissant.

Il se situe à proximité directe du centre-ville et du quartier de la mairie et des équipements. Le temps de parcours pour rejoindre la place de la Fenièrre depuis la place de la République est de 2 min en vélo et 10 min à pied.

La commune de la Roque-d'Anthéron a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans son projet de requalification des espaces publics du centre commercial, l'enjeu étant la création d'une petite centralité pour le quartier, enjeu à considérer au regard du programme « Petites villes de demain ».

L'étude comporte 4 zones, celle objet de la présente notice concerne la place basse, dite place de la Fenièrre (centralité mixte commerces, équipements et services) et qui se situe au cœur du centre commercial.

L'objectif de cette première phase étant de requalifier l'entrée et de verdier la place centrale pour la rendre accueillante et conviviale.

Le coût de l'opération s'élève à 183 724 € H.T selon le plan de financement ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20221007-DEC\_53\_22-D

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Régional – Taux 50 %	91 862 €
Autofinancement Commune	91 862 €
<b>TOTAL</b>	<b>183 724 €</b>

DECIDE d'approuver l'aménagement et le verdissement de la place de la Fenière.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional PACA – REGION SUD au titre de l'année 2023.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget de la commune.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 7 octobre 2022


  
Le Maire  
Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture le...11/10/22  
et de la publication ou notification le...11/10/22

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 11/10/2022  
Application agréée E-legalite.com